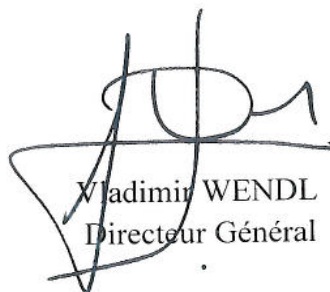




COMMUNIQUE

Suite à la suspension de la cotation du titre Nestlé Côte d'Ivoire le vendredi 03 décembre 2010, la Direction Générale de la société Nestlé Côte d'Ivoire tient à préciser au public et aux intervenants du marché que la variation sensible enregistrée sur le cours de l'action n'est nullement liée à un événement qui aurait pu influencer ses activités.

Les résultats de l'année vous seront communiqués comme il est de coutume, après l'arrêté des comptes 2010 et leur certification par les Commissaires au Comptes.



Vladimir WENDL
Directeur Général